

Mesure 4 - Structures favorables à la faune



Les tas de pierre ou de bois peuvent offrir refuge et nourriture à une multitude d'espèces, comme les reptiles, les hérissons, les hermines, ainsi que de nombreux insectes. Ces structures sont faciles à installer et peuvent être créées avec des matériaux produits localement

Subventionnement

La subvention s'élève à CHF 80.- par m³ au maximum (plafond de CHF 1'500.- par mesure et sous réserve des budgets disponibles). La subvention sera calculée sur la base des pièces justificatives fournies (factures, quittances, etc.) à hauteur maximale de 50% des coûts.

Conditions de réalisation et entretien

Le subventionnement des travaux par le SFNP est soumis au respect des conditions suivantes (état au 01.12.2025) :

Caractéristiques de l'ouvrage

Tas de pierres

- Volume minimum de 2 m³
- Profondeur des tas de pierres minimum 80 cm dans le sol
- Utiliser environ 80% des pierres d'une taille comprise entre 20-40 cm
- Pas d'utilisation de matériaux pollués

Tas de branches

- Volume minimum de 2 m³

Tas de sable

- Volume minimum de 2 m³
- Profondeur du tas de sable minimum 30 cm dans le sol

Entretien

- Eviter que l'herbe n'envahisse toute la structure

Durée d'engagement

- 8 ans

Informations et bonnes pratiques

- [Plans d'actions et fiches pratiques | info fauna](#)
- [Petits biotopes - BirdLife Schweiz/Suisse/Svizzera](#)

Documents à transmettre

* Obligatoire

- Coût de l'aménagement (CHF) *
- Description de la réalisation (Nombre, types et taille approximative des aménagements prévus) *



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

- Photos de l'emplacement de la mesure *
- Localisation sur plan de la mesure *
- Etude et offre du bureau d'étude en environnement ou du paysagiste (si mandaté) *
- Offre du paysagiste (si mandaté) *

Contact



Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM)

Tel. : +41 27 607 10 80

E-mail : SFNP-SubventionsNature@admin.vs.ch